Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 056-215601097-20260921-2026_04-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le 18 septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LAUZACH, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil, sous la présidence de M. LE PENHUIZIC, Maire de LAUZACH.

Date de convocation du conseil municipal : jeudi 3 septembre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 14
Nombre de votants : 14
Présents : Mr LE PENHUIZIC, Mr COLLOMB (arrivé à 19h25), Mme EON, Mr RETIF, Mme LE GOUHINEC, Mr BARBANT, Mme MORISE, Mr LASSAY (arrivé 19h10), Mr LAYEC, Mme DUBOS, Mme COINTARD, Mr LEGAL , Mme LE BERRE (arrivée 19h05), Mme ROUSSELLE.
Absent excusé : Mr DUPARD.
Secrétaire de séance : Mme EON

2026-04 – AFFECTATION DES RESULTATS : Budget Commune

Rapporteur : P. LE PENHUIZIC

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Affecter les résultats des excédents de fonctionnement de l'exercice 2025 pour le budget commune de la façon suivante :

En section de fonctionnement recettes au compte 002	297 351 ,77 €
En section d'investissement recettes au compte 1068	0 €

Monsieur LE PENHUIZIC,

Maire

Madame EON,

Secrétaire